

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 26460**

### Intitulé

Moniteur en sécurité cynotechnicien

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Centre canin de Cast	Directeur

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

333t Education et transfert de connaissances, 344t Surveillance, lutte contre la fraude, protection et sauvegarde des biens et des personnes

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le moniteur cynotechnicien à la responsabilité d'encadrer les dispositifs de formation pour former les agents conducteur de chien. Il travaille dans un organisme de formation en charge de dispositif cynophile pour son propre compte, pour un service interne, pour une autorité administrative.

Les principales activités qu'il conduit relèvent des domaines suivants :

- L'analyse des besoins et des moyens de formation.
- L'animation pédagogique théorique et pratique dans l'élaboration et la conduite de séance de dressage .
- L'évaluation des pratiques.
- L'accompagnement des candidats et la communication avec les acteurs de la formation.
- L'accompagnement des actions en formation continue et réglementaire des candidats au « MAC » spécifique à l'agent cynophile dans le cadre du renouvellement de la carte professionnelle et d'un ajout de chien sur celle-ci.

Les capacités attestées :

- Situer l'activité sur un plan légal et réglementaire dans la spécialisation
- Analyser et évaluer les demandes
- Analyser et conduire une formation théorique et pratique en assurant le suivi des stagiaires et la participation à la vie des instances professionnelles
- Evaluer, décider, remédier
- Communiquer en externe et en interne
- faire vivre les dispositifs réglementaires "MAC" et formation continue y compris les ajouts de chien sur la carte professionnelle.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteur de la formation, de la sécurité privée, gardiennage, entreprise de sécurité en charge de service interne pour ses agents cynophile et formation continue, service administratif, à son propre compte

Formateur en sécurité

Directeur de son organisme de formation

service interne privée ou public en charge de formation continue

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

K2111 : Formation professionnelle

**Réglementation d'activités :**

Réglementation des publics (agent cynophile) : Livre VI code de sécurité intérieure suivant : décret 2005 concernant la qualification des agents et du décret du 26 avril 2016 concernant les MAC de compétences relative à la formation et à l'encadrement des conducteurs de chien. De l'évaluation annuel et régulier des binômes

- décret du 20 juin 2008 n° 2008-582 et du 25 février 2009 n° 2009-214 et de la Convention collective 3196 ( agent cynophile)

Réglementation des formateurs : suivant les exigences du ministère loi du 17 août 2015 et suivant le dernier arrêté applicable au 01 01 18, les obligations de compétences concernant la pédagogie du formateur .

### Modalités d'accès à cette certification

**Descriptif des composantes de la certification :**

La certification repose sur l'acquisition des 5 unités de certification :

- Maîtriser la réglementation en vigueur cadre juridique et légal y compris le code rural.
- concevoir et mettre en place les informations individuelles et collectives en amont
- Elaboration et conduite d'un dispositif de formation théorique-pratique-évaluation et remédiation
- Communiquer avec les partenaires et acteurs de la formation rendre compte
- Assurer les dispositifs du MAC cynophile, l'ajout d'un chien sur la carte professionnelle, les entraînements réguliers ou l'évaluation annuel

**Bloc de compétence :**

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 26460 - Communiquer en externe et en interne	<p><b>Descriptif :</b> Participer aux entretiens, réunions avec les publics concernés, rendre compte.</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> Mise en situation reconstituée suivant un cahier des charges, le candidat réalise une réunion, un suivi en entreprise et présente un bilan qualitatif. Le bloc est validé en formation continue et archiver pour le jury.</p>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 26460 - Assurer le dispositif de la MAC l'animal ou un positionnement ajout de chien en prenant appui sur les acquis. Article 63, Titre III, du décret n° 2016-515 du 26 avril 2016	<p><b>Descriptif :</b> Assurer une évaluation et un positionnement 'renseigner les documents réglementaires et son suivi.</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> Mise en situation reconstituée- accompagner d'une demande, évaluer - préparer-accompagner et présenter le candidat au jury ; Tous les critères sont pris en compte.</p>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 26460 - Situer son activité sur le plan réglementaire et réglementaire livre VI code rural et pénal.	<p><b>Descriptif :</b> Mettre en place un système de veille règlementaire, s'informer.</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> Epreuve sur table écrite question- réponse en temps limité et annoncé. En face à face seul face au jury en autonomie avec un document élabore, le candidat maîtrise la partie règlementaire et légal.</p>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 26460 - Elaborer et conduire une formation théorique et pratique - évaluer remédier.	<p><b>Descriptif :</b> Participe à la conception des outils ; mesure les acquis tout au long du processus de formation en toute responsabilité ; participation à l'évaluation des acquis en situation de travail ainsi qu'à l'évaluation des dispositifs.</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> Mise en situation réelle ou reconstituée de conduite d'une action de formation et proposer des méthodes adaptées. Avec un sujet tiré au sort, le candidat présente avec son plan le module : une formation théorique et pratique en assurant le suivi des stagiaires et la participation à la vie du dispositif des apprenants et une évaluation critérisée, propose des remédiations. Les objectifs sont atteints.</p>
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 26460 - Concevoir et mettre en place un entretien Individuel ou collectif ;	<p><b>Descriptif :</b> Assure en pleine responsabilité l'accueil et accompagnement individuel et collectif des publics.</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> Mise en situation pratique reconstituée, cas concret. Le candidat présente sa conception et la mise en place d'une information collective ou individuelle, il réalise avec ses propres outils les demandes. Tous les acteurs et critères sont pris en compte.</p>

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X	Tous membres extérieurs 3 ans d'expérience professionnel en lien avec le métier et de façon équilibré parité hommes - femmes-Quatre personnes ayant un minimum d'expérience de trois ans dans les domaines du référentiel. Dirigeant(e), gérant(e), responsable de dispositif sécurité. Salarié (e) et ou responsable d'un organisme de formation cynophile. Formateur cynophile salarié (e) et ou dirigeant-formateur - Un responsable fonctionnaire en charge de dispositif cynophile
En contrat de professionnalisation	X	IDEM
Par candidature individuelle	X	IDEM
Par expérience dispositif VAE prévu en 2013	X	Certificateur et deux membres professionnels des activités ayant minimum trois ans expériences

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 janvier 2011 publié au Journal Officiel du 02 février 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau IV, sous l'intitulé Moniteur de cynotechnicien avec effet au 02 février 2011, jusqu'au 02 février 2015.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

Arrêté du 11 juillet 2018 publié au Journal Officiel du 21 juillet 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Moniteur en sécurité cynotechnicien" avec effet du 07 juin 2018, jusqu'au 21 juillet 2021.

Arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal Officiel du 07 juin 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Moniteur en sécurité cynotechnicien" avec effet au 31 décembre 2015, jusqu'au 07 juin 2018.

Arrêté du 22 décembre 2014 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau IV, sous l'intitulé "Moniteur de cynotechnicien" avec effet au 31 décembre 2014, jusqu'au 31 décembre 2015.

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

##### Autres sources d'information :

[www.formation-securite-cynophile.com](http://www.formation-securite-cynophile.com)

Site du CNAPS - les auditeurs COFRAC spécifique au O.F sécurité privée

##### Lieu(x) de certification :

Centre canin Cast 29150

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Centre canin Cast 29150

##### Historique de la certification :

**Certification précédente :** Moniteur de cynotechnicien